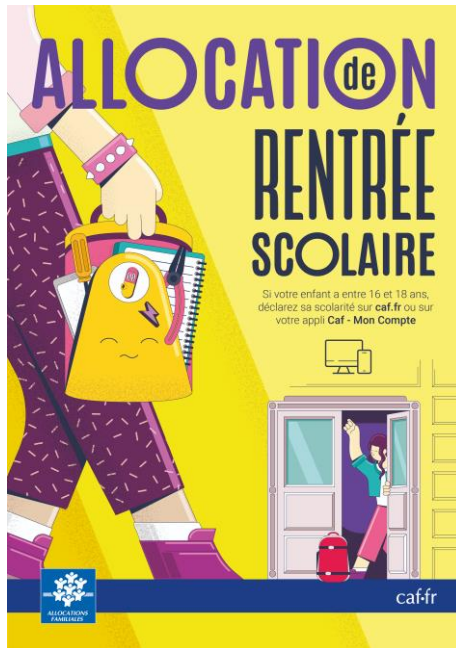


Arras, le 17 juillet 2024

## La Caf verse l'allocation de rentrée scolaire dans le Pas-de-Calais à partir du 20 août 2024



A partir du 20 août 2024 pour le Pas-de-Calais, la Caf versera l'Allocation de rentrée scolaire (ARS). Cette allocation, d'un montant de 416 € à 454 € selon l'âge de l'enfant, aide les familles les plus modestes à assumer le coût de la rentrée.

### Une allocation modulée en fonction de l'âge de l'enfant

L'allocation de rentrée scolaire (ARS) est versée par les Caf sous condition de ressources pour les écoliers, étudiants ou apprentis âgés de 6 à 18 ans, soit cette année pour les enfants nés entre le 16 septembre 2006 et le 31 décembre 2019 inclus, et pour chaque enfant plus jeune déjà inscrit en CP.

Soumise à condition de ressources, elle est modulée en fonction de l'âge de l'enfant : son montant s'élève à :

- **416,40€ pour les enfants de 6 à 10 ans ;**
- **439,38€ pour les enfants de 11 à 14 ans ;**
- **454,60 € pour les adolescents de 15 à 18 ans.**

### L'enfant a entre 6 et 15 ans : c'est automatique

Pour les enfants nés entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2018 inclus, les allocataires n'ont rien à faire s'ils remplissent les conditions et que leur dossier est à jour.

### Si l'enfant a moins de 6 ans : il faut envoyer un certificat de scolarité.

Si l'enfant scolarisé atteint ses 6 ans en 2025 mais rentre déjà en CP cette année, les allocataires peuvent bénéficier de l'Ars. Pour cela, ils doivent récupérer un certificat de scolarité auprès de l'école puis l'envoyer à la Caf ou le déposer dans leur Espace Mon Compte ou sur leur appli mobile « Caf - Mon Compte ».



**Si l'enfant a entre 16 et 18 ans : il faut déclarer sa scolarité en ligne.**

Pour les enfants nés entre le 16 septembre 2006 et le 31 décembre 2008 inclus, les parents allocataires doivent confirmer en ligne que leur enfant est toujours scolarisé, étudiant ou en apprentissage pour la rentrée 2024.

Pratique, la Caf contacte les parents allocataires concernés en juillet par mail ou courrier pour les inviter à effectuer cette démarche dans leur Espace Mon Compte ou sur l'appli mobile « Caf – Mon Compte ».

**Le conseil de la Caf du Pas-de-Calais** : faire sa déclaration en ligne pendant l'été pour bénéficier de l'Allocation de Rentrée Scolaire avant la rentrée.

**Dans le rétro : les chiffres de l'ARS 2023 dans le Pas-de-Calais**

En 2023, la Caf du Pas-de-Calais avait versé plus de **54 millions d'euros** au titre de l'allocation de rentrée scolaire.

- Nombre de familles bénéficiaires : **75 852 allocataires.**
- Nombre d'enfants bénéficiaires : **115 781 enfants.**
- Détail du montant : **54 437 954 €.**

**Le nombre de bénéficiaires de l'ARS 2024 dans le Pas-de-Calais sera connu a posteriori de la date de versement prévue le 20 août prochain.**

**CONTACTS PRESSE**

[COMMUNICATION@CAF62.CAF.FR](mailto:COMMUNICATION@CAF62.CAF.FR)

YOHANN DERENSY, 03.21.24.53.50 / 06.24.66.56.75

MARJORIE DEPREZ, 03.21.24.54.70 / 06.24.66.56.67

